

**Compte-rendu réunion du conseil municipal
du mardi 19 décembre 2017
à 19h 00**

Convocation du 7 décembre 2017

Absent : 0

Secrétaire de séance : Olivier Méhats.

Il est fait part des dernières dotations de fin d'année allouées à la commune supérieures de 28 869 € par rapport à celles inscrites lors du vote du budget le budget 2017.

Après le départ d'Isabelle Gager de la commune et du conseil municipal, Isabelle Bortoluzzi la remplacera à la commission d'appel d'offres.

Suite aux délibérations prises à la demande de riverains concernant l'aliénation de chemins ruraux ces différentes démarches n'ayant pu aboutir pour différentes raisons le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces chemins ruraux dans le domaine privé communal et donc de ne pas donner suite à la démarche engagée par les délibérations :

du 08.07.2013 CR n° 1^{er} dit du Petit-Luc

du 19.09.2016 CR n°20 dit de Casse Blanc et 22 dit de Barthalot

du 01.04.2017 CR n° 19 dit de Naudinot et 25 dit de La Font.

Délibération sera prise en ce sens.

Le conseil municipal autorise le maire à prendre une délibération devant permettre le règlement des factures relatives à des travaux imputés en section d'investissement avant le vote du budget 2018. Délibération autorisant une dépense maximum à 25% des dépenses 2016 d'investissement.

Suite à la présentation par l'architecte en charge de l'opération de restauration de l'église il est décidé, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DAGAND Atlantique entreprise la mieux-disante.

Quatre entreprises ont fait parvenir une offre (SGRP – VICENTINI – HCS – DAGAND) dans le cadre de la procédure adaptée mise en place; l'entreprise DAGAND a proposé la somme de 89 481,84 ht pour une estimation arrêtée par le maître d'œuvre à 109 738 € ht.

Aucune proposition n'ayant été faite pour le lot électricité deux ou trois entreprises seront directement contactées. Enfin sera à nouveau étudiée la possibilité d'enfouissement de la ligne électrique reliant le réseau au compteur.

Philippe Courdille fait part du fonctionnement du RPI et notamment des discussions entamées concernant les prix pratiqués au niveau de la cantine ou encore des amplitudes horaires de la garderie soir et matin. En clair la nécessité d'améliorer l'attractivité du RPI afin d'éviter la scolarisation de nos enfants à l'extérieur ceci pouvant déboucher à court terme sur la fermeture d'une classe.

Est également évoqué le fonctionnement des cantines scolaires suite à l'inspection faite par les services sanitaires à la cantine de Gornac ainsi que la demande de la municipalité de Mourens de prendre en considération la surface des structures mises à disposition du RPI ; surfaces nettement supérieures à celles des deux autres communes. Ceci nécessitera d'entamer une réflexion sur la répartition de la contribution au SIRP pour chacune des communes.

Enfin il est confirmé que le dossier concernant les travaux sur le groupe scolaire de Saint-Pierre de Bat est en cours de montage pour solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR et auprès du Département. Travaux définis lors de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2017 pour un montant de 19 831 € ht soit 23 797 € ttc

Le conseil municipal souhaitant transformer le repas des Anciens en vœux à la population il est confirmé que cette manifestation se déroulera le samedi 20 janvier 2018 à midi sous la forme d'un buffet dinatoire. Des devis seront demandés à des traiteurs pour les amuse-bouche et à un pâtissier pour les galettes des rois. Une invitation sera déposée dans chaque boîte aux lettres.

Informations/questions diverses :

- Il est remis à chacun un récapitulatif de travaux effectués en 2017 sur le loyer de la mairie (27 312 €) et de l'ancien presbytère (11 802 €).

- Le site municipal réaménagé est maintenant accessible.

- Il est demandé :

- si le ball-trap ne pourrait pas commencer à 9h 30 au lieu de 9h 00 ; demande sera faite aux organisateurs.

- de réfléchir sur la possibilité de faire un arbre de Noël communal, ce qui serait une occasion de rassembler les parents. Aujourd'hui fait au niveau du RPI.

- Il est remis à chaque conseiller une réflexion concernant la compétence voirie communautaire qui doit être exercée dès le 1^{er} janvier 2018 sans que l'on sache précisément ce que l'on y mettra dedans et quel sera le montant à verser chaque année par la commune à la communauté de communes ?...

- Une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Arbis – Cantois – Ladaux – Soullignac et Saint-Pierre de Bat se tiendra fin janvier concernant la fusion des communes ; réunion qui sera animée par une représentante, spécialiste en la matière, de l'Association des Maires de Gironde. Invitation sera envoyée à chaque conseiller.

- Suite au vol du panneau photovoltaïque d'un radar pédagogique nous sommes en attente du devis relatif à son remplacement.

- Il est demandé si les bacs jaunes ne pourraient pas faire l'objet d'une collecte chaque semaine comme les ordures ménagères. Le changement de bac par un plus grand pourrait suffire et permettre de rester à une levée par quinzaine.

Bac jaune commun de « Jauffrion » à changer le couvercle étant complètement éclaté.

La séance est levée à 20h 20